



A9-0036/2021

4.3.2021

RAPPORT

sur le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques:
Stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable
(2021/2004(INI))

Commission des affaires économiques et monétaires

Rapporteure: Enikő Győri

Rapporteure pour avis (*): Margarida Marques, commission des budgets

(*) Commission associée – article 57 du règlement intérieur

SOMMAIRE

	Page
PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN	3
EXPOSÉ DES MOTIFS	14
AVIS DE LA COMMISSION DES BUDGETS	15
AVIS DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	21
LETTRE DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	30
INFORMATIONS SUR L'ADOPTION PAR LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND	35
VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND ..	36

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: Stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable (2021/2004(INI))

Le Parlement européen,

- vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), et notamment ses articles 121, 126 et 136, ainsi que son protocole n° 12,
- vu le protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne,
- vu le protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité,
- vu le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (UEM),
- vu le règlement (UE) n° 1175/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 modifiant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil relatif au renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques¹,
- vu la directive 2011/85/UE du Conseil du 8 novembre 2011 sur les exigences applicables aux cadres budgétaires des États membres²,
- vu le règlement (UE) n° 1174/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 établissant des mesures d'exécution en vue de remédier aux déséquilibres macroéconomiques excessifs dans la zone euro³,
- vu le règlement (UE) n° 1177/2011 du Conseil du 8 novembre 2011 modifiant le règlement (CE) n° 1467/97 visant à accélérer et à clarifier la mise en œuvre de la procédure concernant les déficits excessifs⁴,
- vu le règlement (UE) n° 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques⁵,
- vu le règlement (UE) n° 1173/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la mise en œuvre efficace de la surveillance budgétaire dans la zone euro⁶,

¹ JO L 306 du 23.11.2011, p. 12.

² JO L 306 du 23.11.2011, p. 41.

³ JO L 306 du 23.11.2011, p. 8.

⁴ JO L 306 du 23.11.2011, p. 33.

⁵ JO L 306 du 23.11.2011, p. 25.

⁶ JO L 306 du 23.11.2011, p. 1.

- vu le règlement (UE) n° 473/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 établissant des dispositions communes pour le suivi et l'évaluation des projets de plans budgétaires et pour la correction des déficits excessifs dans les États membres de la zone euro⁷,
- vu le règlement (UE) n° 472/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au renforcement de la surveillance économique et budgétaire des États membres de la zone euro connaissant ou risquant de connaître de sérieuses difficultés du point de vue de leur stabilité financière⁸,
- vu la communication de la Commission du 20 mars 2020 sur l'activation de la clause générale de sauvegarde du pacte de stabilité et de croissance (COM(2020)0123),
- vu la communication de la Commission du 27 mai 2020 intitulée «L'heure de l'Europe: réparer les dommages et préparer l'avenir pour la prochaine génération» (COM(2020)0456),
- vu la communication de la Commission du 27 mai 2020 intitulée «Le budget de l'Union: moteur du plan de relance pour l'Europe» (COM(2020)0442),
- vu la proposition de la Commission du 28 mai 2020 pour un règlement du Conseil portant création d'un instrument de l'Union européenne pour la relance en vue de soutenir la reprise à l'issue de la pandémie de COVID-19 (COM(2020)0441),
- vu les communications de la Commission du 17 septembre 2020 intitulée «Examen annuel de la croissance 2021» (COM(2020)0575) et du 18 novembre 2020 intitulée «Rapport 2021 sur le mécanisme d'alerte» (COM(2020)0745),
- vu le rapport annuel du comité budgétaire européen du 29 octobre 2019, la déclaration du comité budgétaire européen du 24 mars 2020 sur la pandémie de COVID-19 et l'évaluation du comité budgétaire européen du 1^{er} juillet 2020 concernant l'orientation budgétaire appropriée pour la zone euro en 2021,
- vu l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres⁹,
- vu les prévisions économiques européennes de la Commission: Hiver 2021 (document institutionnel 144)¹⁰,
- vu les recommandations du Conseil européen des 10 et 11 décembre 2020 sur le CFP et Next Generation EU, la COVID-19, le changement climatique, la sécurité et les relations extérieures (EUCO 22/20),

⁷ JO L 140 du 27.5.2013, p. 11.

⁸ JO L 140 du 27.5.2013, p. 1.

⁹ Textes adoptés de cette date, P9_TA(2020)0358.

¹⁰ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/economy-finance/ip144_en_1.pdf

- vu l'article 54 de son règlement intérieur,
 - vu les avis de la commission des budgets et de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire,
 - vu la lettre de la commission du développement régional,
 - vu le rapport de la commission des affaires économiques et monétaires (A9-0036/2021),
- A. considérant que le Semestre européen joue un rôle essentiel dans la coordination des politiques économiques, budgétaires et de l'emploi des États membres, que ses objectifs constituent à garantir des finances publiques saines, à prévenir les déséquilibres macroéconomiques excessifs, à soutenir les réformes structurelles et à stimuler l'investissement, et qu'il sert actuellement de cadre pour orienter l'Union et les États membres dans les défis de la reprise sur la base des priorités politiques de l'Union; que, depuis la crise de la dette souveraine de 2008, l'Union est bien plus solide pour affronter les situations de crise, mais que de nouveaux défis à la stabilité macroéconomique apparaissent;
- B. considérant que l'Union et ses États membres se sont engagés à soutenir les valeurs fondamentales consacrées dans les traités, la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, le socle européen des droits sociaux et l'accord de Paris sur le climat;
- C. considérant que les aspects relatifs à l'avenir éventuel du cadre budgétaire de l'Union seront traités lors de la révision du cadre législatif macroéconomique dans le rapport d'initiative du Parlement européen y afférent; que le cadre sera réexaminé et devrait être adapté à la lumière des résultats de ce réexamen;
- D. considérant que les aspects liés à l'emploi et à la politique sociale de la stratégie annuelle pour une croissance durable sont traités dans le double rapport intitulé «Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: aspects liés à l'emploi et à la politique sociale dans la stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable»;
- E. considérant que des niveaux élevés de dette publique peuvent constituer un lourd fardeau pour les générations futures et freiner la reprise;
- F. considérant que la pandémie a frappé tous les États membres, provoquant un choc symétrique, mais que l'ampleur de ses effets, les expositions économiques spécifiques et les conditions initiales, ainsi que le rythme et la vigueur de la reprise varieront considérablement;
- G. considérant que les périodes favorables doivent être mises à profit pour mettre en œuvre des réformes structurelles, en particulier des mesures visant à réduire les déficits budgétaires, la dette publique et les prêts non performants, et pour se préparer à l'éventualité d'une autre crise économique ou récession;

- H. considérant que les femmes ont été touchées de manière disproportionnée par la crise et que les mesures de relance proposées répondent aux défis liés à la crise de la COVID-19 dans le secteur des soins et aux défis spécifiques auxquels les femmes sont confrontées;
- I. considérant que les États membres ont adopté d'importantes mesures budgétaires pour faire face à la pandémie (4,2 % du PIB en 2020 et 2,4 % du PIB en 2021); que pour ce qui est de la production, l'économie européenne retrouvera à peine en 2022 ses niveaux d'avant la pandémie;
- J. considérant que les plans pour la reprise et la résilience adoptés par les États membres comprendront leur programme national de réformes et d'investissements conçus conformément aux objectifs stratégiques de l'Union, axés notamment sur les transitions écologique et numérique;

I. Crise de la COVID-19, facilité pour la reprise et la résilience, ajustement temporaire du Semestre européen

1. prend note du fait que le Semestre européen et la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) sont étroitement liés; relève que l'évaluation des plans pour la reprise et la résilience se fera à l'aune des priorités définies par la FRR et de la mise en œuvre des recommandations par pays pertinentes; invite la Commission à examiner les plans de manière approfondie afin de s'assurer que la reprise crée une valeur ajoutée européenne, améliore la compétitivité à long terme des États membres et les perspectives de croissance durable, et guide les économies européennes pour qu'elles relèvent les défis et bénéficient des avantages des transitions écologique et numérique, du socle européen des droits sociaux et des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies;
2. se félicite, par ailleurs, de la première réaction rapide et vigoureuse à la crise dans le domaine de la politique monétaire et budgétaire, tant au niveau de l'Union que des États membres, ainsi que de l'adoption du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et de l'instrument de l'Union pour la relance (Next Generation EU); demande à la Commission et au Conseil d'accélérer la mise en œuvre de la FRR afin que les financements soient rapidement versés; souligne qu'il est indispensable que la dimension sociale et celle du marché unique soient au cœur des transitions climatique et numérique pour que celles-ci soient couronnées de succès; insiste pour que les fonds et les ressources soient alloués aux projets et aux bénéficiaires qui dépensent les ressources de manière responsable, efficace et pour des projets durables et économiquement viables aux retombées maximales; rappelle le rôle que le Parlement européen jouera dans le dialogue pour la reprise et la résilience établi par le règlement FRR; rappelle d'ailleurs que le Parlement européen examine également le lien entre le Semestre européen et la FRR;
3. souligne que l'objectif de la FRR est de rendre les économies et les sociétés des États membres plus résilientes tout en s'efforçant d'assurer la durabilité concurrentielle, la convergence et la cohésion au sein de l'Union; souligne que l'adhésion au niveau national et la transparence seront des éléments essentiels pour la mise en œuvre rapide et réussie de la FRR ainsi que des plans de relance; estime qu'il est par conséquent essentiel, pour les débats des parlements nationaux, que la Commission coopère avec les autorités nationales et les parties prenantes de manière proactive afin de discuter des

projets de plan national à un stade précoce, pour permettre les solutions sur mesure et les réformes spécifiques;

4. salue la mise en place, par les États membres et les institutions de l'Union, de Next Generation EU afin de faire face à la crise sans précédent provoquée par la COVID-19 et de contribuer à la reprise; relève ainsi que la FRR crée une possibilité unique de réaliser les réformes et les investissements dont l'Union a besoin pour être prête à relever les défis actuels;
5. estime que les effets symétriques de la COVID-19 ont en fait creusé l'écart socioéconomique entre les États membres de l'Union et leurs régions;
6. note, en outre, que les échéances du Semestre européen et de la FRR se chevaucheront, ce qui nécessite un ajustement temporaire du processus du Semestre européen en vue d'un lancement correct de la FRR; souligne que la reprise de l'Union offre une occasion unique de fournir des orientations aux États membres sur les domaines où les réformes et les investissements sont les plus nécessaires, afin d'accélérer la transition vers une Union plus durable, plus résiliente et plus inclusive;
7. se félicite des orientations de la Commission invitant les États membres à prévoir, dans leurs plans pour la reprise et la résilience, des investissements et des réformes dans des domaines phares qui correspondent à l'objectif de l'Union consistant à opérer des transitions climatique et numérique justes;
8. considère que les quatre dimensions de la durabilité sociale et environnementale, de la productivité, de l'équité et de la stabilité macroéconomique déterminées dans la stratégie annuelle 2020 pour une croissance durable devraient rester les principes directeurs sous-tendant les plans pour la reprise et la résilience des États membres; rappelle que, pour garantir la transparence, la Commission communiquera en même temps au Conseil et au Parlement européen les plans nationaux pour la reprise et la résilience élaborés par les États membres;
9. souligne que le règlement établissant la FRR reconnaît que les femmes ont été particulièrement touchées par la crise de la COVID-19, étant donné qu'elles représentent la majorité du personnel soignant dans l'Union et cumulent tâches familiales non rémunérées et responsabilités professionnelles;
10. estime que l'adaptation temporaire du cycle de cette année ne saurait prévaloir sur l'objectif et la fonction initiaux du Semestre européen, et qu'elle ne doit pas non plus entraver l'évolution ultérieure; rappelle que le cycle du Semestre européen est un cadre bien établi permettant aux États membres de l'Union de coordonner leurs politiques budgétaires, économiques, sociales et en matière d'emploi, et qu'après la crise de la COVID-19, un Semestre européen qui fonctionne sera plus nécessaire que jamais pour coordonner ces politiques dans l'ensemble de l'Union; constate cependant que, depuis ses débuts, le Semestre s'est développé et que des questions liées au secteur financier et à la fiscalité, entre autres, y ont été intégrées, ainsi que des objectifs liés aux ODD des Nations unies, de manière à ce que la population de notre planète soit dûment prise en compte dans notre politique économique; relève que, pour renforcer encore plus la résilience sociale et économique, l'Union doit appliquer les principes du socle européen des droits sociaux; rappelle qu'encourager une croissance durable et plus forte de

manière durable implique d'encourager des politiques budgétaires responsables, des réformes structurelles, des investissements efficaces, la transformation numérique, la transition écologique et une transition juste; invite les États membres et la Commission à trouver, dans les plans de relance, un juste équilibre entre la stimulation des investissements publics et privés favorisant la croissance et durables, d'une part, et les réformes structurelles, d'autre part;

11. estime que l'exercice 2021 du Semestre européen offre une excellente occasion d'améliorer l'adhésion nationale, étant donné que les États membres élaborent des plans sur mesure pour la reprise et la résilience afin de répondre à leurs différents besoins; est convaincu, à cet égard, que la légitimité démocratique doit être garantie et à terme renforcée, y compris le rôle qui revient au Parlement européen dans la mise en œuvre de la facilité, comme prévu dans le règlement établissant la FRR; invite les États membres à mettre en place, en utilisant l'instrument d'appui technique si nécessaire, les capacités administratives et de contrôle nécessaires pour apporter des garanties solides quant à l'utilisation adéquate et efficace des fonds, ainsi que pour assurer une capacité d'absorption élevée; rappelle que les plans pour la reprise et la résilience sont soumis à des exigences transversales de bonne gouvernance économique et à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union;

II. Perspectives économiques pour l'Union européenne

12. constate avec beaucoup d'inquiétude que les économies de l'Union se trouvent dans une situation extrêmement difficile et que, selon les prévisions économiques de la Commission de l'automne 2021, la diminution du PIB a été sans précédent tant dans la zone euro que dans l'ensemble de l'Union; note que le PIB de l'Union s'est contracté de 6,3 % (6,8 % dans la zone euro) en 2020, alors qu'une reprise économique de 3,7 % (3,8 % dans la zone euro) est prévue en 2021;
13. souligne que la récession économique sans précédent en 2020 et les mesures prises pour faire face à la pandémie devraient faire passer le ratio de la dette de l'Union par rapport au PIB à un nouveau pic d'environ 93,9 % (101,7 % dans la zone euro) en 2020, avec une nouvelle hausse prévue à environ 94,6 % (102,3 % dans la zone euro) en 2021; souligne que les incertitudes restent fortes et que les perspectives économiques dépendent en grande partie de la rapidité avec laquelle la pandémie peut être surmontée; comprend, en outre, que ces niveaux d'endettement pourront être supportés grâce à une croissance économique suffisante; réaffirme l'importance de la viabilité à long terme de la dette souveraine; note que de nombreux États membres sont entrés dans la crise actuelle dans une position budgétaire faible, laquelle s'est encore aggravée avec la pandémie;
14. s'inquiète de l'impact particulièrement négatif de la pandémie de COVID-19 sur l'économie de l'Union, en particulier sur les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que sur le marché unique et sa compétitivité, et souligne l'importance de mettre en œuvre le pacte vert pour l'Europe, le socle européen des droits sociaux et les ODD des Nations unies; estime, par conséquent, que la coordination des actions des États membres est, entre autres, un outil essentiel pour atténuer cet impact négatif; est d'avis qu'en l'absence de réponse appropriée de l'Union à la crise actuelle, la zone euro et l'Union dans son ensemble risquent d'accroître leur retard dans la réalisation des

objectifs de durabilité environnementale, de compétitivité, de productivité, d'équité et de stabilité macroéconomique;

15. rappelle qu'il importe de préserver des conditions de concurrence équitables sur le marché unique, tout en tenant compte des caractéristiques physiques des régions insulaires, périphériques et faiblement peuplées de l'Union et de la situation des régions les moins développées de l'Union, condition préalable nécessaire pour favoriser, entre autres, la transformation numérique, la transition écologique, une transition juste, l'innovation, pour accélérer la reprise et stimuler la compétitivité;
16. demande une meilleure utilisation des finances publiques responsables, des réformes structurelles socialement équilibrées améliorant les perspectives à long terme et des investissements publics et privés de qualité et efficaces, entre autres, pour réaliser les transitions verte et numérique;
17. demeure préoccupé par l'incidence des mesures de lutte contre la pandémie sur la faible croissance de la productivité dans l'Union et par le ralentissement prononcé de la croissance de la productivité dans la zone euro avant la pandémie; est d'avis qu'il convient de poursuivre une stratégie équilibrée visant à promouvoir une croissance durable et un environnement propice aux investissements, tout en améliorant la viabilité budgétaire; souligne qu'il convient de mettre un accent tout particulier sur les politiques et investissements tournés vers l'avenir, notamment dans les États membres qui disposent d'une marge de manœuvre budgétaire pour investir, et ce afin de promouvoir une croissance durable et solidaire;
18. se félicite du pacte vert pour l'Europe, dans le cadre de la nouvelle stratégie de croissance pour l'Union qui présente quatre dimensions: l'environnement, la productivité, la stabilité et l'équité, grâce aux technologies numériques et vertes, à un socle industriel innovant et à l'autonomie stratégique;

III. Politiques budgétaires responsables et durables

19. constate qu'en dépit des nouvelles menaces pour la stabilité macroéconomique, l'Union économique et monétaire est bien mieux placée pour faire face aux crises qu'elle ne l'était lors de la crise économique et financière de 2008; est convaincu que l'une des principales priorités dans l'immédiat est de promouvoir une reprise économique résiliente et durable, conformément aux objectifs politiques de l'Union, centrée sur les transitions écologique et numérique et sur une transition juste; constate que les moyens de surmonter la crise actuelle sont de nature à nécessiter, aussi longtemps qu'il le faudra, une politique budgétaire expansionniste;
20. souligne que les États membres qui disposaient de réserves budgétaires ont été en mesure d'engager des programmes de relance budgétaire à un rythme beaucoup plus rapide et sans coûts d'emprunt associés, ce qui a contribué à atténuer les effets socio-économiques négatifs de la pandémie; réaffirme que la reconstitution des réserves budgétaires au fil du temps, de manière socialement responsable, sera importante pour se tenir prêts lors des crises futures; invite toutefois instamment les États membres, la Commission et le Conseil à ne pas répéter les erreurs du passé en réponse à la crise économique; partage l'opinion du comité budgétaire européen selon laquelle un brusque renversement de l'orientation budgétaire n'est pas souhaitable pour la reprise;

21. note que la Commission a l'intention de proposer des recommandations sur la situation budgétaire des États membres en 2021, comme le prévoit le pacte de stabilité et de croissance; souligne que le cadre de gouvernance économique devrait également tenir compte des réalités économiques actuelles et correspondre aux priorités politiques de l'Union, tout en améliorant le respect des règles budgétaires qu'il convient de simplifier, de clarifier et de rendre pratiques et qui seront révisées puis, en fonction des résultats, adaptées; préconise une stratégie plus pragmatique et souligne la nécessité de veiller à ce que ce cadre soit plus strict en période de conjoncture économique favorable et plus souple dans le cas contraire;
22. souligne que, sans préjudice de l'issue des discussions sur la réforme du pacte de stabilité et de croissance, les règles budgétaires et budgétaires actuelles de l'Union offrent la souplesse nécessaire en temps de crise, grâce au recours à la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance, et qu'elles permettent à tous les États membres d'adopter l'orientation budgétaire nécessaire pour protéger les économies de l'Union, ce qui montre leur caractère extraordinairement anticyclique;
23. escompte que la clause dérogatoire générale sera appliquée aussi longtemps que la situation le justifiera afin de soutenir les efforts déployés par les États membres pour surmonter la crise pandémique et renforcer leur compétitivité, ainsi que leur résilience économique et sociale; invite la Commission à publier, au printemps 2021, des orientations sur la voie à suivre et à clarifier le calendrier prévu pour la levée de la clause dérogatoire générale;
24. souligne que, sans préjudice de l'issue des futures discussions sur la réforme du pacte de stabilité et de croissance, tous les États membres sont pour l'heure tenus de respecter le pacte de stabilité et de croissance; comprend que la clause générale de sauvegarde ne suspend ni les procédures du pacte de stabilité et de croissance, ni les règles budgétaires de l'Union; rappelle que la clause générale de sauvegarde permet aux États membres de s'écarter temporairement de la trajectoire d'ajustement qui doit conduire à la réalisation de l'objectif budgétaire à moyen terme, à condition de ne pas compromettre la viabilité budgétaire à moyen terme;
25. invite la Commission à agir avec détermination afin de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ainsi que les problèmes de blanchiment de capitaux, qui drainent les ressources potentielles des budgets nationaux et entravent la capacité des gouvernements à agir, entre autres, pour sortir de la pandémie de COVID-19;
26. note que, d'ici fin avril 2021, la Commission a l'intention de réaliser des bilans approfondis évaluant la situation des déséquilibres dans certains États membres; relève par ailleurs que la crise de la COVID-19 aggrave un certain nombre de déséquilibres macroéconomiques actuels;
27. rappelle qu'il est urgent d'achever et de renforcer l'architecture de l'Union économique et monétaire en parachevant l'union bancaire et l'union des marchés des capitaux, en vue de protéger les citoyens et de réduire la pression exercée sur les finances publiques en cas de chocs extérieurs, de manière à surmonter les déséquilibres sociaux et économiques;

IV. Réformes structurelles propices à la croissance, équilibrées et durables

28. est conscient que la crise de la COVID-19 ne sera pas résolue par la seule politique budgétaire actuelle; souligne par conséquent l'importance de mettre en œuvre des réformes structurelles sur mesure, propices à la croissance, équilibrées, profondes, durables et socialement justes pour parvenir, entre autres, à une croissance et à des emplois durables et socialement inclusifs qui puissent soutenir efficacement la reprise, ainsi que favoriser la transformation numérique et la transition écologique, les emplois de qualité, la réduction de la pauvreté et les objectifs de développement durable des Nations unies, et qui puissent stimuler la compétitivité et le marché unique, en augmentant la convergence et en favorisant une croissance plus forte et plus durable au sein de l'Union et des États membres; souligne que seules des améliorations structurelles peuvent renforcer le potentiel de croissance à long terme des économies des États membres en particulier; note toutefois que l'efficacité et le succès de l'alignement des mesures des États membres dépendront de la révision du pacte de stabilité et de croissance et, en fonction des résultats de celle-ci, de son adaptation, ainsi que de l'adhésion accrue des États membres à la mise en œuvre des recommandations spécifiques par pays;
29. invite la Commission à entamer la création d'un indicateur climatique permettant d'évaluer l'écart entre la structure du budget des États membres et un scénario dans lequel chaque budget national serait aligné sur l'accord de Paris; souligne la nécessité que cet indicateur fournisse aux États membres des informations sur leur trajectoire dans le cadre de l'accord de Paris afin que l'Europe puisse devenir le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici 2050; souhaite que l'indicateur climatique serve de référence pour les différentes politiques de l'Union et donc également de guide pour le Semestre européen, sans affaiblir son objectif initial;
30. est d'avis que le développement des compétences numériques est une condition préalable pour que tous les Européens puissent participer à la société et tirer profit des avantages de la transition numérique; relève que des réformes dans le domaine de l'enseignement, des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie sont nécessaires afin de soutenir la transition du marché du travail, de développer et d'activer des technologies numériques clés ainsi que de construire l'avenir numérique de l'Europe; relève en outre qu'il convient de soutenir l'égalité d'accès transversal aux infrastructures, aux équipements et aux compétences numériques afin d'éviter une fracture numérique;
31. invite les États membres et la Commission, dans le respect de la viabilité budgétaire et des règles budgétaires saines, à mettre en place un cadre réglementaire assorti de règles d'investissement ou d'autres mécanismes appropriés, prévisibles et favorables aux investissements publics et privés, conformément aux objectifs à long terme de l'Union, tout en garantissant la capacité des États membres à réagir aux crises futures;
32. prend acte du fait que la Commission encourage les États membres, dans le cadre de la FRR, à présenter leurs programmes nationaux de réforme et leurs plans pour la reprise et la résilience dans un document intégré unique;

33. souligne que la FRR, par le soutien financier qu'elle apporte, peut être une occasion unique d'aider les États membres à relever les défis structurels identifiés dans le cadre du Semestre européen;
34. rappelle que les réformes structurelles socialement équilibrées et propices à la croissance ne nécessitent pas toujours une marge de manœuvre budgétaire, mais plutôt des efforts sur les plans politique, législatif et administratif;
35. souligne qu'un suivi et une vigilance continus seront nécessaires, et que les États membres devraient remédier aux déséquilibres émergents au moyen de réformes qui renforcent la résilience économique et sociale et qui favorisent la transformation numérique, la transition écologique et une transition juste; se félicite que la Commission continue à suivre la mise en œuvre par les États membres des réformes proposées dans les recommandations par pays des années précédentes; considère que ce processus devrait tenir compte des perspectives économiques et sociales des États membres;

V. Investissement

36. souligne que l'Union est confrontée au défi sans précédent de devoir atténuer les conséquences économiques de la pandémie, en tenant compte des stratégies de l'Union visant à consolider durablement la résilience des États membres, et estime que la reprise économique doit être réalisée par le renforcement du marché unique, de la recherche et de l'innovation, conformément au pacte vert pour l'Europe, aux objectifs de développement durable des Nations unies, à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et à la compétitivité, tout en allégeant les contraintes pesant sur les PME et en améliorant leur accès aux capitaux privés; est convaincu que cela nécessite à la fois un niveau accru d'investissements viables sur les plans économique, social, environnemental et numérique à long terme et un renforcement de la convergence et de la cohésion au sein de l'Union et des États membres;
37. souligne le manque d'investissements, dans la mesure où les projections révèlent la nécessité d'une expansion des investissements; souligne que les investissements publics sont limités, étant donné qu'ils constituent des ressources rares principalement financées par les contribuables; souligne que l'ampleur du retard d'investissement nécessite également des investissements privés et publics importants, qui génèrent un niveau adéquat d'infrastructures, ainsi qu'un environnement pour les entreprises qui soit favorable et propice à ces investissements et prévisible;
38. souligne que les États membres devraient se concentrer sur des investissements publics et privés ciblés et durables dans des infrastructures conçues pour durer et dans d'autres domaines qui renforcent encore le marché unique, la transition vers une société plus propre, socialement inclusive, durable et numérique, et qui renforcent la compétitivité et l'autonomie stratégique de l'Union; estime dès lors qu'il convient de donner la priorité aux projets transfrontières et multinationaux;
39. souligne la nécessité d'adopter des politiques favorables aux investissements, de réduire la charge administrative et de garantir des conditions de concurrence équitables, en particulier pour les PME, qui constituent l'épine dorsale de l'économie de l'Union et de la création d'emplois; estime que tout cela faciliterait la reprise économique et créerait les conditions propices à une croissance durable;

VI. Un Semestre européen plus démocratique

40. souligne l'importance d'un débat approfondi et d'une participation active des parlements nationaux et du Parlement européen dans le processus du Semestre européen; demande une nouvelle fois que soit renforcé le rôle démocratique du Parlement dans le cadre de la gouvernance économique et invite le Conseil et la Commission à tenir dûment compte des résolutions adoptées par les parlements; invite la Commission à tenir le Parlement européen et le Conseil, en tant que colégislateurs, dûment et équitablement informés de tous les aspects relatifs à l'application du cadre de gouvernance économique de l'Union, y compris les étapes préparatoires;
41. demande une coordination engagée avec les partenaires sociaux et les autres parties intéressées à l'échelle de l'Union et des États membres, en vue de renforcer la responsabilité démocratique et la transparence;
42. souligne le rôle important que joue la commission des affaires économiques et monétaires dans les décisions visant à consolider l'obligation de rendre compte devant le Parlement, car l'expérience acquise jusqu'à présent dans l'application du Semestre européen a montré que le dispositif actuel de responsabilité pourrait être renforcé afin d'en améliorer la légitimité et l'efficacité;
43. rappelle que le Semestre européen est un exercice mixte composé de semestres dits nationaux et européens au cours de l'année; réaffirme l'importance des principes de subsidiarité et de proportionnalité;
 - o
 - o o
44. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Étant donné qu'un rapport d'initiative distinct est consacré à l'avenir éventuel du cadre budgétaire de l'Union et que les aspects sociaux de la stratégie annuelle pour une croissance durable et ses aspects liés à l'emploi sont traités dans le double rapport de la commission EMPL, le présent rapport de la commission ECON sur le sujet «Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable» n'a pas pour objet d'aborder ces questions. Dans le rapport de la commission ECON, la rapporteure souhaite se concentrer sur des sujets qui relèvent spécifiquement de la compétence de sa commission.

Dans sa communication sur la stratégie annuelle 2020 pour une croissance durable, la Commission explique comment le Semestre européen et la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) sont étroitement liés et note que les échéances du Semestre européen et de la FRR se chevaucheront, ce qui nécessite un ajustement temporaire des calendriers du Semestre européen afin en vue d'un lancement correct de la FRR.

La rapporteure accepte ce changement, étant donné que la pandémie de COVID-19 a plongé le monde dans une récession soudaine et profonde et qu'il est besoin d'une réponse forte, coordonnée et innovante, dont la FRR est un élément clé. La rapporteure est néanmoins d'avis que l'adaptation temporaire du cycle du Semestre européen de cette année ne saurait prévaloir sur l'objectif et la fonction initiaux du Semestre européen, qui est de servir de cadre permettant aux États membres de l'Union de coordonner leurs politiques économiques et budgétaires dans l'ensemble de l'Union européenne.

Étant donné que la pandémie aura une incidence négative sur l'économie de l'Union, en particulier sur les PME, le marché unique et sa compétitivité, d'importantes réformes structurelles et des investissements publics et privés de qualité seront nécessaires pour surmonter cette crise. Les États membres peuvent faire usage de la souplesse budgétaire à leur disposition pour soutenir leurs économies, étant donné que la clause dérogatoire générale est activée, mais les États membres sont toujours tenus de respecter le pacte de stabilité et de croissance et doivent continuer à garder à l'esprit l'objectif de viabilité financière à moyen terme.

26.2.2021

AVIS DE LA COMMISSION DES BUDGETS

à l'intention de la commission des affaires économiques et monétaires

sur le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable (2021/0000(INI))

Rapporteure pour avis (*): Margarida Marques

(*) Commission associée – article 57 du règlement intérieur

SUGGESTIONS

La commission des budgets invite la commission des affaires économiques et monétaires, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. salue les évaluations globales de la stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable, la place plus importante qu'accorde cette stratégie aux dimensions sociale et environnementale et la promotion des réformes et des investissements à l'appui d'une relance solide et d'une résilience renforcée face aux futures crises, tout en mettant l'accent sur l'importance de conjuguer la gestion de crise et les ambitions transformatrices des transitions écologique et numérique; souligne que la crise de la COVID-19, marquée par une hausse du chômage, un risque accru de pauvreté, des pertes de revenus importantes pour les ménages et les PME, l'exclusion sociale et des disparités croissantes entre les États membres, a des répercussions sur le contenu des réformes, la reprise et la résilience, et souligne que l'accent mis par la présidence portugaise sur l'amélioration et le renforcement du modèle social européen constitue à cet égard une contribution précieuse à la relance à long terme et à la compétitivité dans l'Union, en permettant une mise en œuvre effective du socle européen des droits sociaux et en renforçant l'autonomie stratégique ouverte de l'Union;
2. prend acte du plan de relance européen inédit [cadre financier pluriannuel (CFP) et instrument «Next Generation EU (NGEU)» de 1 800 milliards d'EUR, qui vise à compenser les effets de la crise, et souligne que la lutte contre la pandémie constitue une condition préalable à la relance et doit notamment se manifester par une accélération de la distribution coordonnée des vaccins et par un accès rapide à ces

derniers pour tous les États membres et tous les citoyens; s'inquiète du fait que, selon les prévisions économiques de la Commission (baisse de 6,3 % du PIB de l'Union en 2020 et augmentation de 3,7 % en 2021), la contraction du PIB de l'Union, associée au prolongement du confinement, réduira considérablement la marge de manœuvre budgétaire à court et moyen terme d'un grand nombre d'États membres, ce qui compromettra leur capacité à relever les défis politiques urgents;

3. s'inquiète, dans ce contexte, des éventuels effets à long terme sur l'intégrité du marché unique causés par l'extension de la dérogation aux règles en matière d'aides d'État pendant la crise actuelle pour les États membres disposant de fonds publics et d'une capacité budgétaire limitée, et souligne qu'il importe de préserver des conditions de concurrence équitables au sein du marché unique et de renforcer la cohésion économique et sociale entre les régions de l'Union;
4. conseille d'éviter les retards importants dans la mise en œuvre des programmes et des fonds de l'UE, en particulier dans le cadre de la gestion partagée, pour la période 2014-2020; invite dès lors les États membres à accélérer la mise en œuvre de ces programmes afin de ne pas compromettre le lancement en temps utile des nouveaux programmes de l'Union relevant du CFP 2021-2027, ainsi que de ceux financés par l'instrument de l'Union européenne pour la relance, compte tenu notamment du calendrier serré fixé pour sa mise en œuvre;
5. estime que les accords sur le CFP, l'instrument «Next Generation EU», la décision sur les ressources propres, la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et le règlement relatif à l'état de droit constituent une base réaliste pour des politiques innovantes, durables et justes sur le plan social, ainsi que pour les réformes et les investissements indispensables pour relever tant les défis existants que les défis inattendus ou imprévisibles; est convaincu que la nouvelle émission commune d'obligations au niveau de l'Union, rendue nécessaire par la crise sanitaire, économique et sociale et visant à garantir une croissance durable, crée de la valeur en mutualisant l'excellente notation de crédit du budget de l'Union sur la base de son système de ressources propres, et qu'elle est essentielle pour mettre en œuvre les priorités européennes et soutenir les investissements et les réformes et constitue une incitation économique en faveur d'une reprise durable et équitable dans l'Union; souligne, à cet égard, qu'il importe de décaisser les fonds générés par les emprunts de la Commission sur les marchés des capitaux par l'intermédiaire des programmes et instruments du budget de l'Union;
6. souligne que l'instrument «Next Generation EU», et la FRR en particulier, redéfinissent le cadre du Semestre européen et que, avec le mécanisme pour une transition juste, REACT-EU, Horizon Europe, InvestEU, rescEU, le Fonds européen agricole pour le développement rural et l'émission d'obligations vertes, ils serviront de modèle pour la synchronisation des orientations stratégiques et de la capacité financière de l'Union avec les besoins, les priorités et les capacités de mise en œuvre nationales; souligne l'importance des priorités et des programmes de l'Union – notamment en matière d'investissements, d'emploi, d'éducation et de formation, d'infrastructures et de compétences numériques, de culture, d'aide sociale et de santé – pour la réussite de la relance et le renforcement de la croissance durable et de la création d'emplois, favorisant dans le même temps la cohésion économique, sociale et territoriale dans l'Union, et met en évidence la nécessité d'assurer la cohérence et la complémentarité

avec le cadre du Semestre européen et les plans pour la reprise et la résilience (PRR); souligne à cet égard qu'il est nécessaire d'établir des synergies entre les PRR et les accords de partenariat au titre du CFP 2021-2027 et invite les États membres à présenter leurs propositions respectives dans les meilleurs délais;

7. insiste sur le fait que le Parlement européen devrait être mieux associé au processus du Semestre européen, notamment en ce qui concerne les recommandations par pays, afin de conférer à ce dernier une légitimité démocratique et d'assurer la surveillance et le contrôle de l'utilisation des fonds de la FRR, qui sont en définitive garantis par le budget de l'Union, par exemple au moyen du dialogue pour la reprise et la résilience; souligne qu'il est essentiel que les acteurs locaux et régionaux, les PME, les partenaires sociaux, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes concernées soient activement impliqués dans l'élaboration des PRR des États membres afin de favoriser une croissance durable et ainsi de garantir une transition équitable, tout en préservant l'emploi dans l'ensemble de l'Union; invite la Commission à veiller à ce que soit menée une consultation publique appropriée auprès des parties prenantes, tout en suivant de près les rapports des États membres sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des PRR, afin de s'assurer que les dépenses sont effectuées de manière stratégique et responsable et ne se substituent pas aux dépenses budgétaires nationales récurrentes, mais sont efficaces et efficaces pour l'économie et les citoyens;
8. invite la Commission à faire en sorte que les tableaux d'indicateurs et les tableaux de bord existants soient complétés à l'aide d'indicateurs pertinents qui mettent davantage en évidence l'incidence du budget de l'Union, et notamment les effets sociaux, macroéconomiques, environnementaux et les effets en matière d'égalité des genres;
9. souligne qu'il est urgent que les PRR produisent des biens publics, tels que la prévention des pandémies, et contribuent à la mise en œuvre des six piliers de la FRR (notamment la compétitivité économique et l'entrepreneuriat, la cohésion sociale et territoriale et les politiques en faveur de la jeunesse), du socle européen des droits sociaux, des objectifs de l'Union en matière de climat et de biodiversité, de l'accord de Paris, des objectifs de développement durable des Nations unies, du pacte vert pour l'Europe, de la transformation numérique et écologique et de la stratégie en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi qu'à la résilience à long terme des économies et des finances publiques européennes au travers de réformes et d'investissements; souligne la nécessité d'améliorer la résilience des institutions publiques, afin de garantir le fonctionnement continu des administrations et des services publics dans des circonstances exceptionnelles;
10. souligne que la méthode de suivi social à élaborer pour la FRR peut jouer un rôle essentiel dans l'amélioration du Semestre européen en vue de mieux intégrer les questions sociales et environnementales, en leur accordant la même importance qu'à la coordination budgétaire, par exemple en se penchant davantage sur la planification fiscale agressive, la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les hommes et les femmes, la justice sociale, la cohésion sociale et la convergence vers le haut;
11. souligne que les femmes ainsi que les groupes vulnérables et marginalisés ont été touchés de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences économiques et sociales, et représentent une majorité des travailleurs du

secteur des soins et d'autres secteurs particulièrement touchés par le chômage et les confinements, tout en étant également victimes de la forte augmentation des violences domestiques et sexistes; rappelle que les écarts entre les hommes et les femmes en matière d'occupation d'un emploi, de rémunération et de niveau de retraite demeurent extrêmement importants; souligne que le processus du Semestre européen et la FRR devraient contribuer à lutter contre ces inégalités; demande le renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes au moyen de l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des activités, politiques et programmes de l'Union, et invite la Commission à accélérer la mise en place d'une méthode efficace, transparente, complète, axée sur les résultats et fondée sur les performances pour tous les programmes de l'Union;

12. rappelle qu'il est urgent d'augmenter et de diversifier les sources de recettes du budget de l'Union, conformément à la feuille de route intégrée dans l'accord interinstitutionnel, et de lier plus efficacement les ressources propres aux objectifs stratégiques, notamment en offrant des incitations environnementales grâce à une plus grande efficacité de l'imposition sur les assiettes fiscales mobiles des entreprises; rappelle que le financement de l'instrument «Next Generation EU», en particulier de la FRR, dépend de la ratification urgente par les États membres de la décision relative aux ressources propres, et invite les États membres à ratifier cette dernière sans plus tarder; souligne que le budget de l'Union et les budgets nationaux subissent les effets négatifs de l'évasion fiscale et qu'une approche globale est nécessaire pour lutter contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale et la planification fiscale agressive ainsi que la concurrence fiscale agressive; demande par conséquent la réalisation d'une enquête annuelle sur le manque à gagner fiscal européen, y compris le recensement des pratiques fiscales dommageables et des incidences de l'évasion fiscale sur les recettes;
13. invite la Commission à appliquer intégralement et sans ambiguïté le règlement sur l'état de droit, qui vise à protéger les intérêts financiers de l'Union, tel qu'il a été adopté par les colégislateurs, à compter du 1^{er} janvier 2021; rappelle le rôle de gardienne des traités de la Commission.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	25.2.2021
Résultat du vote final	+: 33 -: 6 0: 1
Membres présents au moment du vote final	Robert Biedroń, Olivier Chastel, Lefteris Christoforou, David Cormand, Paolo De Castro, José Manuel Fernandes, Eider Gardiazabal Rubial, Alexandra Geese, Vlad Gheorghe, Valentino Grant, Elisabetta Gualmini, Francisco Guerreiro, Valérie Hayer, Eero Heinäluoma, Niclas Herbst, Monika Hohlmeier, Mislav Kolakušić, Moritz Körner, Joachim Kuhs, Zbigniew Kuźmiuk, Ioannis Lagos, Héléne Laporte, Pierre Larrourou, Janusz Lewandowski, Margarida Marques, Silvia Modig, Siegfried Mureşan, Victor Negrescu, Andrey Novakov, Jan Olbrycht, Dimitrios Papadimoulis, Karlo Ressler, Bogdan Rzońca, Nicolae Ştefănuţă, Nils Torvalds, Nils Ušakovs, Johan Van Overtveldt, Rainer Wieland, Angelika Winzig
Suppléants présents au moment du vote final	Damian Boeselager

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

33	+
NI	Mislav Kolakušić
PPE	Lefteris Christoforou, José Manuel Fernandes, Niclas Herbst, Monika Hohlmeier, Janusz Lewandowski, Siegfried Mureşan, Andrey Novakov, Jan Olbrycht, Karlo Ressler, Rainer Wieland, Angelika Winzig
Renew	Olivier Chastel, Vlad Gheorghe, Valérie Hayer, Moritz Körner, Nicolae Ştefănuţă, Nils Torvalds
S&D	Robert Biedroń, Paolo De Castro, Eider Gardiazabal Rubial, Elisabetta Gualmini, Eero Heinäluoma, Pierre Larrourou, Margarida Marques, Victor Negrescu, Nils Ušakovs
The Left	Silvia Modig, Dimitrios Papadimoulis
Verts/ALE	Damian Boeselager, David Cormand, Alexandra Geese, Francisco Guerreiro

6	-
ECR	Zbigniew Kuźmiuk, Bogdan Rzońca, Johan Van Overtveldt
ID	Joachim Kuhs, Hélène Laporte
NI	Ioannis Lagos

1	0
ID	Valentino Grant

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention

25.2.2021

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

à l'intention de la commission des affaires économiques et monétaires

sur le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: stratégie annuelle
2021 pour une croissance durable
(2021/2004(INI))

Rapporteur pour avis: Pascal Canfin

SUGGESTIONS

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire invite la commission des affaires économiques et monétaires, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que la perte de biodiversité, le changement climatique, la pollution et la perte de capital naturel sont étroitement liés aux activités économiques et à la croissance économique;
- 1. salue vivement le fait que la stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable confirme le recentrage du processus du Semestre européen (ci-après, le «Semestre») pour placer la durabilité ainsi que la santé et le bien-être des citoyens au centre des politiques économiques et sociales; partage l'avis de la Commission exposé dans la stratégie annuelle pour une croissance durable, selon lequel la croissance économique ne constitue pas une fin en soi mais que le développement durable doit apporter une prospérité et un bien-être partagés pour tous, tout en respectant pleinement les limites de notre planète; réaffirme le rôle crucial que jouent l'innovation, le progrès technologique, l'éducation et le développement du capital humain, afin de mettre en œuvre ces priorités; souligne que la stabilité macroéconomique, la durabilité environnementale, la résilience, la productivité et l'équité sociale constituent des éléments clés de l'objectif global de «durabilité compétitive» poursuivi dans le cadre du Semestre européen;
- 2. se félicite en outre de l'intégration des objectifs de développement durable (ODD) dans le processus du Semestre européen et du fait que le cycle de 2020 ait inclus un chapitre spécifique relatif à la communication d'informations sur la durabilité environnementale et sur les progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre des ODD; est préoccupé par le fait que plusieurs des empreintes environnementales de l'Europe dépassent les limites planétaires; invite la Commission à poursuivre cette approche dans

le cycle de 2021, en complément de l'évaluation sur la manière dont les plans pour la reprise et la résilience doivent contribuer à la transition verte;

3. souligne que la pandémie actuelle fait ressortir la nécessité que le Semestre européen fonctionne comme un cadre facilitateur pour les États membres afin de renforcer leurs systèmes de santé publique et de garantir à tous les citoyens et à tout moment des soins de santé de qualité, accessibles et équitables;
4. souligne qu'il convient d'accélérer l'alignement du processus du Semestre européen sur les objectifs à long terme de l'Union en matière de climat et d'environnement, conformément aux engagements pris par la Commission dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, de l'accord de Paris et du nouveau cadre mondial pour l'après 2020 en vertu de la convention sur la diversité biologique; souligne que la coordination des politiques macroéconomiques, socio-économiques et budgétaires des États membres constitue l'un des instruments essentiels permettant la réalisation du pacte vert pour l'Europe; met l'accent sur le potentiel du processus du Semestre européen comme outil permettant de faire des progrès vers la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe et des engagements de l'Union dans le cadre de l'accord de Paris et des ODD;
5. souligne qu'il est important d'assurer une cohérence entre les politiques économiques et budgétaires des États membres, les ambitions européennes et les politiques publiques; souligne que la relance de l'Union après la crise de la COVID-19 offre une occasion unique de favoriser la transition vers la neutralité climatique et d'accroître la résilience dans des secteurs stratégiques; souligne que les réformes entreprises dans le cadre du processus du Semestre européen doivent contribuer à orienter les investissements publics et privés vers des actions en faveur du climat et de l'environnement afin de faciliter la transition écologique et juste, et vers des actions permettant de renforcer la résilience des soins de santé et des systèmes de santé dans l'ensemble de l'Union;
6. souligne que des systèmes sociaux solides sont essentiels dans la lutte contre la crise climatique, étant donné qu'ils sont un élément facilitateur pour façonner une transition socialement juste vers un avenir neutre pour le climat;
7. met l'accent sur le fait qu'une politique fiscale durable est essentielle pour la mise en place d'un modèle de financement durable pour le pacte vert pour l'Europe;
8. souligne qu'au vu du niveau élevé de la dette publique et des défis importants en matière de durabilité pour certains États membres, il est important de veiller à ce que les déséquilibres macroéconomiques à court terme soient traités de manière appropriée afin d'atténuer les conséquences socio-économiques de la crise, de protéger les travailleurs, de préserver les emplois ainsi que de faciliter la transition de l'emploi vers une économie verte et numérique;
9. invite la Commission à élargir l'approche actuelle du Semestre européen afin de respecter son engagement politique, lequel vise à faire du Semestre européen un outil de gouvernance favorisant la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe et des ODD; souligne par conséquent la nécessité d'intégrer davantage - sans affaiblir le processus de suivi du Semestre européen - les objectifs de l'Union en matière de climat, d'environnement, y compris de biodiversité, et les objectifs sociaux, d'une manière plus globale afin de fournir aux États membres des analyses et des indicateurs autres que les

seuls indicateurs économiques, afin de mieux refléter les défis auxquels les États membres sont actuellement confrontés pour réduire leur empreinte écologique et faire du processus un moteur de changement vers un bien-être durable pour tous en Europe;

10. souligne que le Semestre européen devrait soutenir les efforts déployés par l'Union pour parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard; invite par conséquent la Commission à évaluer l'écart entre la structure des budgets des États membres et un scénario dans lequel chaque budget national serait aligné sur l'accord de Paris, permettant ainsi de formuler des recommandations sur la dette climatique des États membres et sur la réduction de leur déficit d'investissements pour le climat associé à l'objectif de neutralité climatique de l'Union d'ici 2050 au plus tard;
11. souligne que la pandémie a frappé tous les États membres, alors que l'ampleur de ses effets, les expositions spécifiques ainsi que le rythme et la force de la reprise varieront; estime que le processus du Semestre européen devrait tenir compte des spécificités des situations des États membres pendant la pandémie; reconnaît l'incidence significative de la pandémie sur les objectifs socio-économiques et de santé publique définis dans les traités et le socle européen des droits sociaux; demande que le Semestre soit également centré sur l'équité sociale et sur le soutien aux personnes les plus gravement touchées par la crise sanitaire; constate que la priorité accordée aux transitions verte et numérique ainsi qu'à la viabilité macroéconomique devrait également s'intéresser aux questions d'ordre social dont la progression a été ralentie pendant la pandémie;
12. demande à la Commission de dresser un inventaire de toutes les subventions dommageables à l'environnement, y compris sous la forme de réductions d'impôts, qui existent toujours au niveau national et qui entravent la réalisation du pacte vert pour l'Europe, ainsi que de contrôler leur suppression progressive dans le cadre du Semestre européen, dès que possible et au plus tard en 2025; appelle une nouvelle fois à la réorientation des régimes d'imposition vers une utilisation accrue de la taxe environnementale;
13. demande que le Semestre européen soit adapté pour tenir compte de la situation économique et sanitaire engendrée par la pandémie de COVID-19 ainsi que du concept «Une seule santé» et qu'il soit aligné sur la facilité pour la reprise et la résilience, qui est le principal instrument de l'Union pour la relance; note que l'évaluation des plans pour la reprise et la résilience se fera en fonction des défis et des priorités propres à chaque pays recensés dans le cadre du Semestre européen, en particulier ceux qui sont pertinents pour renforcer la résilience des soins de santé et des systèmes de santé et pour atteindre les objectifs de l'Union en matière de climat et d'environnement, notamment la transition vers la réalisation des objectifs climatiques actualisés de l'Union pour 2030 et le respect de l'objectif de neutralité climatique de l'Union d'ici 2050 au plus tard, conformément à la loi européenne sur le climat;
14. souligne que la reprise de l'Union représente une occasion unique de reconstruire une Union plus forte en donnant aux États membres des orientations sur les domaines dans lesquels les réformes et les investissements sont les plus nécessaires afin d'accélérer la transition vers une Union plus durable, résiliente et inclusive qui ne laisse personne pour compte; invite la Commission, à cet égard, à veiller à ce que les plans pour la reprise et la résilience contribuent efficacement à relever les défis prévus dans les

recommandations pertinentes par pays dans le domaine de la transition verte, y compris les actions en faveur de l'économie circulaire; invite la Commission et les États membres à travailler conjointement à l'élaboration de stratégies visant à éliminer progressivement toutes les subventions aux combustibles fossiles, dommageables à l'environnement, qu'elles soient directes ou indirectes, dès que possible et au plus tard d'ici 2025;

15. rappelle qu'au moins 37 % des dépenses de chaque plan national pour la reprise et la résilience devraient être allouées à l'action pour le climat, et que les réformes et les investissements inclus dans les plans nationaux pour la reprise et la résilience respecteront le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important», tel que défini à l'article 17 du règlement (UE) 2020/852; demande la plus grande transparence dans cette évaluation; souligne à cet égard que le règlement sur la taxinomie devrait servir de ligne directrice de référence; regrette qu'aucun objectif spécifique de dépenses en matière de biodiversité n'ait été fixé dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience; rappelle que 7,5 % du budget de l'Union et des dépenses au titre de l'instrument Next Generation EU devraient être consacrés aux objectifs en matière de biodiversité à partir de 2024 et 10 % à partir de 2026; demande instamment aux États membres d'accroître les investissements dans la conservation et la restauration de la biodiversité;
16. estime que les principes de l'économie circulaire devraient constituer le fondement de toute politique industrielle, européenne et nationale, ainsi que des plans nationaux pour la reprise et la résilience proposés par les États membres;
17. souligne la nécessité d'un contrôle rigoureux et constant, notamment grâce au Semestre européen, de la mise en œuvre des plans nationaux pour la reprise et la résilience ainsi que des plans territoriaux pour une transition juste, portant à la fois sur leur alignement sur les priorités établies dans le cadre de la stratégie de croissance du pacte vert pour l'Europe ainsi que sur la transparence et l'intégrité des dépenses publiques;
18. souligne que le rapport 2020 du programme des Nations unies pour l'environnement sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions¹ a mis en évidence le fait que les dépenses budgétaires liées à la COVID-19 ont jusqu'à présent principalement soutenu le statu quo mondial en matière de production à forte teneur en carbone et que le soutien devrait plutôt se concentrer sur les technologies à zéro émission, en mettant fin aux subventions aux combustibles fossiles par une réforme fiscale ainsi que par le renforcement des solutions fondées sur la nature, en particulier la protection et la restauration des écosystèmes;
19. se félicite des orientations de la Commission invitant les États membres à inclure dans leurs plans de relance des investissements et des réformes dans des domaines phares au titre de la transition verte qui sont conformes à l'objectif de l'Union de parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard, notamment par l'accroissement des investissements dans les énergies renouvelables, la rénovation, la mobilité durable, l'économie circulaire et la biodiversité, compte tenu de leur potentiel de création d'emplois et de croissance, de garantie de la compétitivité de l'Union européenne sur le

¹ Programme des Nations unies pour l'environnement, [Rapport 2019 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions](#), Nairobi, 2020.

long terme et de renforcement de la résilience de nos économies et sociétés;

20. invite les États membres à investir dans des activités qui contribuent efficacement au renforcement de la résilience des soins de santé et des systèmes de santé en préparation aux futures pandémies et à la restauration des écosystèmes et de leurs services pour faire face à la double crise de la perte de biodiversité et du réchauffement climatique mondial grâce à des solutions fondées sur la nature; insiste sur le fait que ces initiatives phares ne pourront réellement aboutir que si elles contribuent à atténuer les inégalités sociales et environnementales au sein des États membres et entre eux, et si elles offrent de nouvelles possibilités visant à accroître le bien-être de la population;
21. partage l'avis exprimé dans la stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable selon lequel la tarification du carbone et la fiscalité environnementale seront des instruments environnementaux et fiscaux importants pour mettre en œuvre la transition verte; souligne toutefois qu'il est tout aussi important de tenir compte des effets distributifs de ces instruments et de mettre en place des politiques d'accompagnement pour atténuer leurs effets potentiellement injustes sur le plan social et de garantir une transition juste;
22. fait observer que la stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable tient compte du fait que, du point de vue du marché unique, le confinement prolongé a favorisé le recours aux services en ligne et au commerce électronique; souligne que l'utilisation croissante des données a des effets de plus en plus marqués sur l'environnement; invite la Commission à élaborer un programme numérique européen sur l'environnement, comprenant des initiatives législatives, afin de réduire autant que possible l'empreinte environnementale et climatique de l'utilisation, de la production et du stockage des données, des services numériques et du matériel de technologies de l'information et de la communication;
23. insiste sur l'importance du pacte vert dans le cadre du Semestre européen et de la nouvelle stratégie de croissance; souligne que les nouvelles technologies ainsi que les nouveaux modèles de production et de consommation fondés sur l'innovation technologique et sociale sont essentiels pour atteindre les objectifs du pacte vert et pour parvenir à une économie de l'Union neutre pour le climat d'ici à 2050; met l'accent sur le fait que la nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe est un outil important pour la création du cadre et de l'environnement permettant de telles innovations et constitue un facteur déterminant pour la relance de l'Union ainsi que pour le renforcement de son indépendance dans le domaine de la production de médicaments et de fournitures médicales;
24. demande à la Commission d'inclure le transport maritime dans le programme phare sur la mobilité durable, étant donné que ce secteur stratégique a été particulièrement touché par la pandémie de COVID-19 et offre d'importantes possibilités en matière d'économie et d'emploi pour le verdissement de l'industrie européenne et son autonomie par rapport à la concurrence internationale;
25. demande instamment à la Commission d'assurer une intégration et une protection efficaces du climat et de la biodiversité dans les dépenses et les programmes de l'Union sur la base de critères d'examen technique élaborés dans le cadre du règlement (UE) 2020/852;

26. salue le fait que les États membres doivent s'assurer que leurs plans pour la reprise et la résilience sont cohérents avec leurs programmes nationaux de réforme et d'investissement conçus conformément aux objectifs politiques de l'Union, en mettant l'accent sur la transition verte et numérique;
27. souligne que le transport par voie navigable à émissions nulles est essentiel pour développer un transfert modal durable des routes vers les voies navigables dans le cadre de la stratégie de mobilité durable et invite par conséquent la Commission et les États membres à soutenir les investissements dans la recherche et l'innovation ainsi que dans les infrastructures de ravitaillement et de recharge dans les ports de navigation intérieure;
28. souligne que les plans de relance des États membres offrent des possibilités pour la transition vers une économie sociale et solidaire ainsi que vers une démocratie économique; demande à la Commission de revoir les plans nationaux sous cet angle et de veiller à ce que les PME ainsi que les autres petits acteurs ne soient pas laissés pour compte dans la mise en œuvre des projets et propositions de ces plans;
29. souligne que la facilité pour la reprise et la résilience est une réponse économique essentielle à la crise de la COVID-19 qui offre en parallèle la possibilité d'accélérer la transition verte et repose sur l'objectif de l'Union consistant à parvenir à la compétitivité et à la cohésion grâce à une nouvelle stratégie de croissance, à savoir le pacte vert pour l'Europe;
30. souligne qu'une économie bleue durable, y compris les pêcheries durables, l'énergie renouvelable marine, un transport maritime propre et un tourisme durable, a un rôle important à jouer dans la transition vers une société plus résiliente; invite par conséquent la Commission et les États membres à tenir dûment compte de ce secteur stratégique;
31. rappelle que 7,5 % du budget de l'Union et des dépenses au titre de l'instrument Next Generation EU devraient être consacrés aux objectifs en matière de biodiversité à partir de 2024 et 10 % à partir de 2026; demande instamment aux États membres d'accroître les investissements dans la conservation et la restauration de la biodiversité, de réformer les subventions dommageables à la biodiversité ainsi que d'examiner (ex ante) et de surveiller (ex post) le soutien à la relance à la recherche de leurs effets sur la biodiversité;
32. fait remarquer que la pandémie a démontré la nécessité de renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement; souligne qu'elle devrait également être envisagée comme une occasion de rendre les chaînes d'approvisionnement plus durables; se félicite par conséquent de l'annonce de la Commission selon laquelle elle envisage de présenter une proposition législative relative au devoir de diligence des entreprises et du rapport d'initiative législative du Parlement européen pour enrayer et renverser la déforestation dont l'Union est responsable à l'échelle mondiale, et invite la Commission à assurer le suivi de ce rapport et à présenter une proposition de loi européenne pour lutter contre la déforestation fondée sur une obligation de diligence;
33. rappelle que la facilité pour la reprise et la résilience ne s'écarte pas des objectifs antérieurs à la pandémie mais cherche à traiter rapidement les défis et les problèmes qui

existaient avant la pandémie de COVID-19 ainsi qu'à éviter que les nouveaux obstacles causés par la crise de la COVID-19 ne mettent en péril les progrès réalisés;

34. souligne que la gestion, la préservation et la restauration des écosystèmes marins et terrestres représentent des investissements clés pour parvenir à la neutralité carbone, étant donné qu'ils renforceront les puits de carbone naturels tels que les mangroves, les récifs coralliens, les prairies sous-marines et les marais salants, les forêts, les sols, les terres agricoles et les zones humides, augmentant ainsi la résilience;
35. se félicite que la stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable mette l'accent sur la bonne gouvernance et l'état de droit afin de créer un environnement entrepreneurial favorable; souligne que le respect de la bonne gouvernance et de l'état de droit est également essentiel pour permettre la conception et la mise en œuvre adéquate des politiques en matière d'environnement;
36. rappelle qu'il a été convenu dans l'accord interinstitutionnel d'affecter 30 % des fonds du cadre financier pluriannuel de l'Union et de l'instrument Next Generation EU à la réalisation des objectifs climatiques;
37. souligne l'importance d'un dialogue structuré et systématique avec les parlements nationaux et la société civile au niveau national, afin d'améliorer l'adhésion.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	25.2.2021
Résultat du vote final	+: 62 -: 17 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Nikos Androulakis, Bartosz Arłukowicz, Margrete Auken, Simona Baldassarre, Marek Paweł Balt, Traian Băsescu, Aurélie Beigneux, Monika Beňová, Sergio Berlato, Alexander Bernhuber, Malin Björk, Simona Bonafè, Delara Burkhardt, Pascal Canfin, Sara Cerdas, Mohammed Chahim, Tudor Ciuhodaru, Nathalie Colin-Oesterlé, Esther de Lange, Christian Doleschal, Marco Dreosto, Cyrus Engerer, Eleonora Evi, Agnès Evren, Pietro Fiocchi, Andreas Glück, Catherine Griset, Jytte Guteland, Teuvo Hakkarainen, Anja Hazekamp, Martin Hojsik, Pär Holmgren, Jan Huitema, Yannick Jadot, Adam Jarubas, Petros Kokkalis, Athanasios Konstantinou, Ewa Kopacz, Joanna Kopcińska, Ryszard Antoni Legutko, Peter Liese, Javi López, Fulvio Martusciello, Liudas Mažylis, Joëlle Mélin, Tilly Metz, Silvia Modig, Dolors Montserrat, Alessandra Moretti, Dan-Ștefan Motreanu, Ville Niinistö, Ljudmila Novak, Grace O'Sullivan, Jutta Paulus, Stanislav Polčák, Jessica Polfjärd, Luisa Regimenti, Sándor Rónai, Rob Rooker, Christine Schneider, Günther Sidl, Ivan Vilibor Sinčić, Linea Sjøgaard-Lidell, Nicolae Ștefănuță, Nils Torvalds, Edina Tóth, Véronique Trillet-Lenoir, Petar Vitanov, Alexandr Vondra, Mick Wallace, Pernille Weiss, Emma Wiesner, Michal Wiezik, Tiemo Wölken, Anna Zalewska
Suppléants présents au moment du vote final	Catherine Chabaud, Nicolás González Casares, Martin Häusling, Annalisa Tardino

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

62	+
NI	Athanasios Konstantinou, Ivan Vilibor Sinčić
PPE	Bartosz Arłukowicz, Traian Băsescu, Alexander Bernhuber, Nathalie Colin-Oesterlé, Christian Doleschal, Agnès Evren, Adam Jarubas, Ewa Kopacz, Esther de Lange, Peter Liese, Fulvio Martusciello, Liudas Mažylis, Dolors Montserrat, Dan-Ștefan Motreanu, Ljudmila Novak, Stanislav Polčák, Jessica Polfjård, Christine Schneider, Edina Tóth, Pernille Weiss, Michal Wiezik
Renew	Pascal Canfin, Catherine Chabaud, Martin Hojsík, Jan Huitema, Nicolae Ștefănuță, Linea Sogaard-Lidell, Nils Torvalds, Véronique Trillet-Lenoir, Emma Wiesner
S&D	Nikos Androulakis, Marek Paweł Balt, Monika Beňová, Simona Bonafè, Delara Burkhardt, Sara Cerdas, Mohammed Chahim, Tudor Ciuhodaru, Cyrus Engerer, Nicolás González Casares, Jytte Guteland, Javi López, Alessandra Moretti, Sándor Rónai, Günther Sidl, Petar Vitanov, Tiemo Wölken
The Left	Malin Björk, Anja Hazekamp, Petros Kokkalis, Silvia Modig
Verts/ALE	Margrete Auken, Eleonora Evi, Martin Häusling, Pär Holmgren, Yannick Jadot, Tilly Metz, Ville Niinistö, Grace O'Sullivan, Jutta Paulus

17	-
ECR	Sergio Berlato, Pietro Fiocchi, Joanna Kopcińska, Ryszard Antoni Legutko, Rob Rooken, Alexandr Vondra, Anna Zalewska
ID	Simona Baldassarre, Aurélia Beigneux, Marco Dreosto, Catherine Griset, Teuvo Hakkarainen, Joëlle Mélin, Luisa Regimenti, Annalisa Tardino
Renew	Andreas Glück
The Left	Mick Wallace

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention

LETTRE DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M^{me} Irene Tinagli
Présidente
Commission des affaires économiques et monétaires
BRUXELLES

Objet: Avis sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques: stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable (COM(2020) 575 – 2021/2004(INI))

Madame la Présidente,

Dans le cadre de la procédure en objet, la commission du développement régional a été chargée de soumettre un avis à votre commission. Elle a décidé de transmettre cet avis sous forme de lettre.

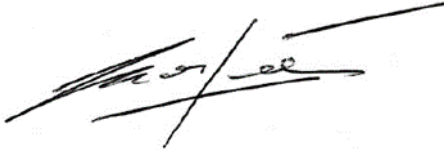
Après l'examen de l'avis lors de sa réunion du 24 février 2021, elle l'a adopté par 41 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Lors de cette même réunion¹, la commission du développement régional a décidé d'inviter la

¹ Étaient présents au moment du vote final: Raffaele Fitto, Elżbieta Kruk, Andżelika Anna Możdżanowska, Veronika Vrecionová, Mathilde Androuët, Rosanna Conte, Francesca Donato, Alessandro Panza, André Rougé, Chiara Gemma, Pascal Arimont, Isabel Benjumea Benjumea, Tom Berendsen, Franc Bogovič, Tamás Deutsch, Christian Doleschal, Mircea-Gheorghe Hava, Krzysztof Hetman, Manolis Kefalogiannis, Andrey Novakov, Stéphane Bijoux, Vlad-Marius Botoș, Ondřej Knotek, Susana Solís Pérez, Irène Tolleret, Yana Toom, Adrian-

commission des affaires économiques et monétaires, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions reproduites ci-après.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.



Younous Omarjee

SUGGESTIONS

La commission du développement régional

1. relève que la pandémie de COVID-19 a plongé le monde dans une récession soudaine et profonde et que de nombreuses incertitudes demeurent; estime que la pandémie ne se réduit pas à une simple crise sanitaire et que les répercussions économiques et sociales diffèrent d'un pays à l'autre, comme en atteste l'augmentation de la pauvreté, des inégalités et des disparités selon les régions de l'Union; souligne que des efforts supplémentaires s'imposent pour lutter contre ces inégalités et stimuler une relance rapide et soutenue, notamment dans les régions qui connaissent une croissance moindre et un chômage élevé, en particulier lorsque les jeunes sont touchés; constate à cet égard avec inquiétude que le taux de chômage s'élève à plus de 7 % tandis que celui des jeunes a atteint 17 % dans l'Union dans son ensemble et devrait poursuivre sa hausse en raison de la COVID-19²; estime qu'outre la jeunesse, la crise a touché de manière disproportionnée les femmes ainsi que les groupes défavorisés, tels que les ménages à faible revenu, les personnes handicapées et les minorités;
2. souligne l'importance de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), qui compte parmi les principaux instruments de la relance, dotée de 672,5 milliards d'EUR sous la forme de prêts et de subventions au titre du soutien financier pendant les premières années de la relance; estime que l'importance de parvenir à un niveau élevé de résilience des économies nationales est l'un des enseignements tirés de la dernière crise mondiale économique, sociale et financière, et qu'il est capital d'éviter toute accentuation et exacerbation des disparités socioéconomiques préexistantes; met l'accent sur la nécessité d'améliorer le niveau de préparation et la résilience des systèmes nationaux de santé et de protection sociale ainsi que de garantir l'égalité

Dragoş Benea, Erik Bergkvist, Andrea Cozzolino, Corina Creţu, Constanze Krehl, Cristina Maestre Martín De Almagro, Nora Mebarek, Tsvetelina Penkova, Martina Michels, Younous Omarjee, Rosa D'Amato, Niklas Nienaß, Caroline Roose, Bronis Ropé et Monika Vana
Statistiques sur le chômage: Eurostat, juillet 2020 [f45c24be-3304-e6b7-80c8-04eae7529519 \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=en&plugin=1&code=f45c24be-3304-e6b7-80c8-04eae7529519)

d'accès à l'éducation, à des systèmes de services de santé, de soins de longue durée et de garde d'enfants abordables et de qualité; considère, dès lors, qu'il est nécessaire de veiller à l'utilisation efficace des ressources issues de ce fonds, là où les besoins sont les plus grands afin de réduire au maximum la charge et la dette pour la prochaine génération;

3. souligne que la facilité devrait contribuer à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale, et améliorer ainsi la résilience économique et sociale ainsi que la capacité d'ajustement des États membres, et soutenir les transitions écologique et numérique destinées à favoriser la compétitivité économique et à parvenir à une Europe neutre pour le climat d'ici à 2050; espère qu'à cet effet il y aura un niveau de complémentarité élevé entre les actions envisagées dans le cadre des plans de relance nationaux et de la politique de cohésion; regrette que dans le règlement établissant la FRR le principe de partenariat ne soit pas obligatoire et que, par conséquent, dans la plupart des pays, les villes n'ont pas été pleinement associées à la préparation du plan national de relance³ et qu'il existe également un risque d'incohérence dans la mise en œuvre de la FRR et des fonds ESI;
4. souligne que la participation des collectivités régionales et locales, ainsi que des partenaires économiques et sociaux, des associations professionnelles et des organisations compétentes représentant la société civile comme les ONG, est essentielle pour garantir le succès de la mise en œuvre de la FRR dans le contexte d'une reprise rapide pour sortir de la crise actuelle; invite la Commission à présenter un outil d'évaluation pour s'assurer que les critères de consultation entre États membres et organisations de la société civile locales, régionales et nationales sont respectés;
5. souligne que les régions doivent être pleinement associées aux plans de relance nationaux et à leur gestion au niveau national afin de s'attaquer aux problèmes pluridimensionnels actuels au niveau territorial le plus approprié; considère que les principes de cohésion devraient également être pris en compte dans les plans; est d'avis que les investissements devraient stimuler des secteurs clés, en particulier ceux les plus touchés par la crise, dans l'optique de créer et de sauvegarder des emplois de qualité et de garantir l'égalité d'accès au marché du travail conformément au socle européen des droits sociaux; estime qu'une attention particulière devrait être accordée aux catégories les plus vulnérables de la population, y compris les personnes âgées; la FRR devrait également contribuer à la réalisation de l'égalité des sexes, comme le précise l'article 8 du traité, étant donné que l'écart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes (11,4 %), l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (14 %) et l'écart de niveau de retraite entre les hommes et les femmes (30 %) restent à des niveaux inacceptables⁴; en outre, les objectifs d'égalité des sexes et

³ <https://cor.europa.eu/fr/news/Pages/post-COVID-recovery-plans-.aspx>. Voir également: <https://eurocities.eu/latest/involve-cities-in-a-green-and-digital-recovery/>

⁴ https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Gender_statistics

l'indépendance économique des femmes doivent être assurés dans toutes leurs dimensions et à tous les stades de la préparation, du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes financés au titre de la FRR en temps opportun et de manière cohérente; insiste sur le fait que la pandémie met en lumière la nécessité de renforcer la production locale pour éviter des pénuries futures dans les secteurs économiques que sont l'agriculture, l'industrie et la santé; soutient les circuits courts et la production locale pour réduire notablement les émissions de gaz à effet de serre et renforcer les économies locales affaiblies par la crise;

6. insiste sur la nécessité de renforcer encore le lien entre, d'une part, l'emploi de qualité, l'égalité des sexes, la croissance durable et les objectifs sociaux et climatiques, et, d'autre part, le Semestre européen, dans le but ultime d'améliorer la qualité de la vie et le bien-être des citoyens;
7. estime que pour les investissements au titre de la FRR, la gouvernance multi-niveaux est importante dans le processus du Semestre européen, car la pandémie de COVID-19 n'a pas touché les territoires au sein des États membres de la même façon; rappelle que, parmi les nombreuses inégalités mises en lumière par la pandémie de COVID-19, la fracture numérique est particulièrement préoccupante et touche avant tout les régions moins développées, les femmes, les personnes âgées, les ménages à faible revenu et les personnes vivant dans les régions ultrapériphériques; est d'avis que des investissements plus conséquents s'imposent dans la numérisation, l'innovation numérique et la connectivité numérique afin de faciliter une transition juste et équitable vers une économie numérique, notamment dans le cas des personnes les plus vulnérables de la société;
8. se félicite du rôle de la FRR pour orienter et construire une Europe plus durable, résiliente et plus juste pour la prochaine génération tout en se conformant au principe consistant «à ne pas causer de préjudice important» défini à l'article 17 du règlement sur la taxinomie, et grâce à des investissements et des réformes dans sept domaines phares qui se concentrent sur la durabilité environnementale, les énergies renouvelables, la rénovation, la mobilité durable, la biodiversité, la productivité, l'équité ainsi que la stabilité macroéconomique; met en avant que pour atteindre l'objectif d'intégration des questions climatiques de 30 % tant pour le cadre financier pluriannuel que pour Next Generation EU dans le droit fil des objectifs de développement durable des Nations unies, chaque plan pour la reprise et la résilience devra consacrer au minimum 37 % des dépenses liées à l'action pour le climat; engage la Commission et les États membres à garantir la compatibilité, la cohérence et les synergies avec le programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030;
9. reconnaît les défis majeurs que représentent l'évolution technologique sur le marché du travail et la transition vers une économie durable, mais aussi les perspectives qu'elles offrent pour la cohésion régionale; rappelle le rôle essentiel des Fonds

structurels et d'investissement européens, principal instrument d'investissement en faveur de la politique de cohésion en Europe, pour soutenir les processus de reprise régional; recommande de prêter attention aux zones urbaines, moteurs de la transformation écologique et numérique, qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques et sont les plus touchées par la transition vers une économie plus durable et plus écologique, tout comme aux îles et aux régions ultrapériphériques;

10. souligne que le Semestre européen, la nouvelle FRR et les fonds au titre de la politique de cohésion sont intimement liés et que, dès lors, il est nécessaire de veiller à une meilleure coordination, à des mesures rapides et adaptées dans l'optique de créer des emplois, renforcer l'éducation et l'innovation, reconstruire une économie forte, tout en atteignant les objectifs climatiques; souligne que les conclusions du Semestre européen et les rapports des États membres ont des incidences importantes dans les régions et il convient d'assurer un suivi de ces incidences dans le contexte de la mise en œuvre de la politique de cohésion; estime que l'inclusion des ODD et du socle européen des droits sociaux dans le cadre du Semestre européen nécessitera l'ajustement d'indicateurs existants et la création de nouveaux indicateurs pour assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques économique, environnementale et sociale de l'Union ainsi qu'une cohérence entre les objectifs politiques et les moyens budgétaires.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND**

Date de l'adoption	4.3.2021
Résultat du vote final	+: 21 -: 8 0: 29
Membres présents au moment du vote final	Gunnar Beck, Marek Belka, Isabel Benjumea Benjumea, Stefan Berger, Gilles Boyer, Francesca Donato, Derk Jan Eppink, Engin Eroglu, Markus Ferber, Jonás Fernández, Raffaele Fitto, Frances Fitzgerald, José Manuel García-Margallo y Marfil, Luis Garicano, Sven Giegold, Valentino Grant, Claude Gruffat, José Gusmão, Enikő Győri, Eero Heinäluoma, Danuta Maria Hübner, Stasys Jakeliūnas, France Jamet, Othmar Karas, Billy Kelleher, Ondřej Kovařík, Georgios Kyrtos, Aurore Lalucq, Aušra Maldeikienė, Pedro Marques, Costas Mavrides, Jörg Meuthen, Csaba Molnár, Caroline Nagtegaal, Luděk Niedermayer, Lefteris Nikolaou-Alavanos, Dimitrios Papadimoulis, Piernicola Pedicini, Lídia Pereira, Kira Marie Peter-Hansen, Sirpa Pietikäinen, Dragoș Pîslaru, Evelyn Regner, Antonio Maria Rinaldi, Alfred Sant, Martin Schirdewan, Joachim Schuster, Ralf Seekatz, Pedro Silva Pereira, Paul Tang, Cristian Terheș, Irene Tinagli, Ernest Urtasun, Inese Vaidere, Johan Van Overtveldt, Stéphanie Yon-Courtin, Marco Zanni, Roberts Zīle

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND

21	+
PPE	Isabel Benjumea Benjumea, Stefan Berger, Markus Ferber, Frances Fitzgerald, José Manuel García-Margallo y Marfil, Enikő Győri, Danuta Maria Hübner, Othmar Karas, Georgios Kyrtzos, Aušra Maldeikienė, Luděk Niedermayer, Lídia Pereira, Sirpa Pietikäinen, Ralf Seekatz, Inese Vaidere
Renew	Engin Eroglu, Luis Garicano, Billy Kelleher, Dragoş Pîslaru
S&D	Marc Angel, Eva Kaili

8	-
ECR	Derk Jan Eppink
ID	Gerolf Annemans, France Jamet, Jörg Meuthen
NI	Lefteris Nikolaou-Alavanos
The Left	Manon Aubry, José Gusmão, Chris MacManus

29	0
ECR	Raffaele Fitto, Eugen Jurzyca, Johan Van Oortveldt, Roberts Zīle
ID	Francesca Donato, Valentino Grant, Antonio Maria Rinaldi, Marco Zanni
Renew	Gilles Boyer, Ondřej Kovařík, Caroline Nagtegaal, Stéphanie Yon-Courtin
S&D	Marek Belka, Jonás Fernández, Eero Heinäluoma, Aurore Lalucq, Margarida Marques, Pedro Marques, Evelyn Regner, Joachim Schuster, Pedro Silva Pereira, Paul Tang, Irene Tinagli
Verts/ALE	Sven Giegold, Henrike Hahn, Stasys Jakeliūnas, Piernicola Pedicini, Kira Marie Peter-Hansen, Ernest Urtsun

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention